

Tournus, le 20 avril 2023

Objet : Enquête préalable à la distribution des bacs à ordures ménagères/emballages dans le cadre de la mise en œuvre d'une tarification incitative sur le territoire.

Madame, Monsieur,

La Communauté de Communes Mâconnais-Tournugeois est en charge de la collecte, du traitement et du tri des déchets ménagers sur son territoire. Consciente des enjeux environnementaux et de la charge financière que cela représente pour nous tous, elle souhaite désormais encourager davantage les habitants à trier et, plus généralement, à réduire autant que possible la quantité des déchets émis.

Actuellement, la collectivité finance principalement la gestion des déchets grâce à la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM). À partir du 1^{er} janvier 2025, une tarification incitative sera mise en place (Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères Incitative, ou TEOMI). Ce mode de financement du service déchets encourage les habitants à trier davantage et à réduire leurs ordures ménagères.

Pour mettre en place cette tarification incitative et afin de faciliter le geste de tri, la Communauté de Communes va doter chaque foyer, administration et professionnel de deux bacs, à l'exception du centre-ville de Tournus* : un bac gris pour les ordures ménagères (OM) et un bac jaune pour les emballages. La distribution se fera au cours du dernier trimestre de cette année 2023. Le bac destiné aux ordures ménagères sera équipé d'une puce électronique enregistrant la levée de celui-ci lors de chaque présentation à la collecte. Ainsi, chaque levée du bac à ordures ménagères sera comptabilisée et facturée.

En amont de la distribution des bacs, une enquête en porte à porte est nécessaire afin d'attribuer une taille de bacs adéquate en fonction de la composition de votre foyer. Pour cela, la Communauté de Communes Mâconnais-Tournugeois a missionné l'entreprise SULO pour cette enquête et la fabrication des bacs.

* Fourniture des sacs jaunes à la Communauté de Communes et collecte maintenues pour le tri.

Le début de l'enquête est prévu à partir du 15 mai 2023 pour une durée approximative d'un mois et demi. Au cours de cette période, les enquêteurs de la société SULO pourront se présenter à votre domicile du lundi au vendredi entre 10h et 19h30. Chaque enquêteur devra prendre seulement 10 minutes pour remplir un court questionnaire (consultable sur notre site internet si besoin), afin de recueillir votre identité et estimer la taille des bacs nécessaires selon le nombre de personnes dans votre foyer.

Pour votre information, les enquêteurs seront équipés d'un gilet orange sans manches avec le flocage « SULO » dans le dos et côté cœur.

Toutefois, il est important de souligner que :

- L'habitant ne sera en aucun cas sollicité par l'enquêteur pour quelconque contrepartie ;
- L'enquêteur ne devra pas rentrer à l'intérieur du domicile de l'habitant et devra être accueilli au pas de la porte ou au portail d'entrée (hors cas très particulier : personnes à mobilité réduite...);
- Chaque enquêteur sera doté d'une lettre d'accréditation de la Communauté de Communes signée par le Président faisant acte de l'enquête et celle-ci pourra être consultée par l'habitant sur simple demande ;
- Un habitant absent lors du passage des enquêteurs recevra un avis de passage dans sa boîte aux lettres et devra contacter au plus vite le numéro vert inscrit dessus.

Afin que la mission des enquêteurs soit réalisée dans les meilleures conditions possibles, nous comptons sur votre entière coopération et nous vous prions de les accueillir avec bienveillance.

Dans cette attente, je vous prie de bien vouloir agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Christophe RAVOT

Président de la Communauté de Communes Mâconnais-Tournugeois

